



COMMUNIQUE DE PRESSE

Gueux, le 13 juillet 2023

Circuit de Gueux, la Commune résilie les conventions !

Dans le cadre de l'affaire opposant la commune de Gueux à l'association des Amis du Circuit de Gueux, le Conseil municipal réuni le 12 juillet 2023, a voté par 16 voix pour et 1 voix contre, la résiliation des conventions signées avec l'association en 2012 et 2018.

Cette résiliation prendra effet à compter du 31 août 2023 afin de permettre à l'association d'honorer ses engagements et de dénoncer avec un délai suffisant, les rassemblements initialement prévus après cette date.

Eu égard à la résiliation de la convention, la Commune a estimé inutile de faire appel de l'ordonnance du Tribunal administratif, son but n'étant pas de faire de la procédure mais de gérer au mieux le site.

Pour mémoire, il est précisé qu'une requête en référé liberté avait été déposée auprès du Tribunal Administratif par l'association des Amis du Circuit, demandant la suspension des décisions interdisant toute manifestation ou évènement sur les Terres du Circuit de Gueux. La Commune n'avait pu se défendre n'ayant reçu aucune notification de la date d'audience (mail et téléphone).

Cependant, dès cet automne, une nouvelle convention sera proposée en vue de mieux définir la coopération entre la Commune et le futur partenaire tant au niveau de la sécurité, du patrimoine et des finances.

Elle précisera également les modalités de préservation et de valorisation de ce site mythique et historique inscrit sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques en 2009.

La Commune affirme ainsi sa volonté de poursuivre les efforts mis en place pour l'entretien de cet espace lié à l'histoire mondiale de l'automobile.

Contact : Mairie de Gueux : 03 26 03 60 26